

N° CP 2e/79-06  
Séance du 13 JUIL. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
21 JUIL. 2006

**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE  
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PROPOSEES PAR LES ORGANISMES  
PROFESSIONNELS DU HAUT-RHIN : L'UNION DES GROUPEMENTS  
ARTISANAUX DU CENTRE ALSACE (UGA) ET L'UNION DES CORPORATIONS  
ARTISANALES DE MULHOUSE SUD ALSACE (UCA)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2<sup>ème</sup>/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ **Pour l'opération « Les Artisans Messagers » :**

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace pour 2006,
- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace pour 2006,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 80527 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace et jointe en annexe 1 au rapport,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace et jointe en annexe 2 au rapport.

➤ ***Pour l'opération « Audit social de l'entreprise artisanale » :***

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 56 900 € à l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace, soit 30 000 € pour 2006, ainsi que 26 900 € pour 2007 sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2007,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F027 Enveloppe N°80527 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace et jointe en annexe 3 au rapport.

➤ ***Pour l'opération « Accompagnement personnalisé à la transmission reprise des entreprises artisanales » :***

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 150 000 € à l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace, soit 50 000 € pour 2006, ainsi que 50 000 € pour 2007 et 50 000 € pour 2008 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2007 et 2008,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N° 80527 Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 90,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace et jointe en annexe 4 au rapport.

➤ ***Pour l'opération « Ressources humaines et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) » :***

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace pour 2006,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N°80527 Chapitre 65, Nature 6574 Fonction 90,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Groupements Artisanoux du Centre Alsace et jointe en annexe 5 au rapport.

➤ ***Pour l'opération « Recruter, motiver et fidéliser les collaborateurs pour encourager la performance et la pérennité des entreprises » :***

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 24 617 € à l'Union des Corporations Artisanales pour 2006,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits sur le programme F 027 Enveloppe N°80527 Chapitre 65, Nature 6574 Fonction 90,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace et jointe en annexe 6 au rapport.

➤ Approuve la création d'un comité de pilotage qui assurera le suivi de l'évaluation financière et qualitative des actions.

➤ Désigne comme membres de ce comité au titre du Département du Haut-Rhin :

- M. HABIG, Vice-Président délégué pour les questions liées à l'économie,
- M. HARTMANN, Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche,
- M. Francis FLURY, Conseiller Général du Canton de Mulhouse Sud,
- M. Eric STRAUMANN, Conseiller Général du Canton d'Andolsheim.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire

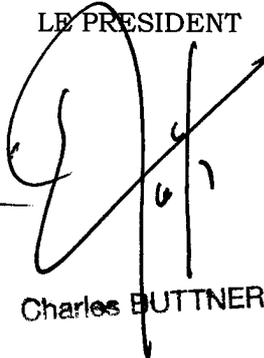
Réception par le Préfet	21 JUIL 2006
Publication	21 JUIL 2006

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
21 JUIL. 2006